

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 10 octobre 2025. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour d'octobre deux-mille-vingt-cinq, à 19 h 32, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M^{me} Annie Bélanger, mairesse, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Nataly M. Ferland, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 32 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12712-10-2025 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE le préfet reçoit dispense de lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été déposé sur le site web de la MRC en date du 10 octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 octobre 2025 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12713-10-2025 TNO

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 a été courriellé à chacun des élus le 10 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12714-10-2025 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA ÉMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2025 :

Paiements : 26 908,97 \$

Factures : 26 547,53 \$

TOTAL : 53 456,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS TNO

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose les états comparatifs des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des TNO, pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2025.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12715-10-2025 TNO

Approbation du calendrier des séances ordinaires 2026 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148, alinéa 2, du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles se tiendront au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15 et aux jours suivants :

En janvier, aucune séance

Mardi 10 février

Mardi 10 mars

Mardi 7 avril

Mardi 12 mai

Mardi 9 juin

Mardi 7 juillet

En août, aucune séance
Mardi 8 septembre
Mardi 13 octobre
Mercredi 25 novembre
Mardi 8 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12716-10-2025 TNO

Transfert d'annexion territoriale du quai de Ste-Madeleine du TNO à la municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a amorcé il y a quelques années un projet de développement récréotouristique global pour son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du quai-marina s'inscrit inévitablement dans ce projet de développement récréotouristique, compte tenu de l'importance potentielle de ce site ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a amorcé des négociations avec le ministère des Pêches et océans du Canada (MPO) visant la réhabilitation, l'aménagement et l'acquisition des installations portuaires de l'endroit (quai, marina, bâtiments, terrain, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations avec le MPO se déroulent bien et que le processus administratif, politique et légal est enclenché officiellement ;

CONSIDÉRANT QUE selon les vérifications préliminaires au dossier, les installations portuaires seraient localisées à l'intérieur des limites territoriales du TNO maritime de la MRC de La Haute-Gaspésie, situation très fréquente pour plusieurs quais du territoire de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent notamment ;

CONSIDÉRANT QUE le MPO et le gouvernement du Québec exigeront qu'un processus d'annexion territoriale soit réalisé entre la MRC et la Municipalité préalablement au transfert des infrastructures portuaires à la municipalité du SMRM.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS confirme son accord de principe en vue de l'enclenchement d'un processus d'annexion territoriale visant le retrait des installations du quai de Madeleine actuellement localisées au sein du territoire du TNO maritime de la MRC de la Haute-Gaspésie afin d'inclure celui-ci dans les limites territoriales de la Municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12717-10-2025 TNO

Réparation de la route St-Bernard-des-Lacs – Pose d'asphalte et installation du plateau ralentisseur

CONSIDÉRANT la soumission de Transport RM Cloutier Inc. pour le projet *Réparation de la route St-Bernard des Lacs*, daté du 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est de 21 500 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles dans le *Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON

ORGANISÉS retienne la soumission de Transport RM Cloutier Inc. pour le projet *Réparation de la route St-Bernard des Lacs*, au cout de 21 500 \$ plus les taxes applicables prélevées dans le *Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DIVERSES

Aucun dossier *Affaires diverses*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 35 par M. Magella Émond et résolu que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.